

## Compte rendu de la séance du 15 juin 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Pascale GUAGNI-LEMOING

### Ordre du jour:

#### DELIBERATIONS

- Affectation du résultat 2019
- Vote du Budget Primitif 2020

#### QUESTIONS DIVERSES

### Délibérations du conseil:

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2019 ( DE 2020 008)

Le conseil syndical,

Réuni sous la présidence de M. Colin SHERIFFS, décide de procéder à l'affectation du résultat 2019 de la section de fonctionnement comme suit :

#### **REPORTS**

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	18 620.34 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	17 396.13 €

#### **SOLDES D'EXECUTION**

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de	7 464.07 €
Un résultat d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de	30 284.95 €

#### **RESTE A REALISER**

En dépenses de la section Investissement	7 816.80 €
En recettes de la section Investissement	0.00 €

#### **COMPTE 1068**

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	15 000.00 €
---	-------------

#### **LIGNE 002**

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002)	15 284.95 €
---	-------------

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 ( DE 2020 009)

Le Conseil Syndical,

après délibération à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

d'adopter par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses / Recettes : 191 651.56 €

En section d'investissement :

- Dépenses / Recettes : 65 352.76 €

d'approuver la participation demandée aux communes annexée à la présente délibération.

## ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AAPI 2020 ( DE 2020 010)

Le Président Colin SHERIFFS propose d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2020 pour attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 420.00 € à l'AAPI.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical présents et représentés décident à l'unanimité :

- l'attribution des subventions sus-nommées.

## ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS OCCE 2020 ( DE 2020 011)

Le Président Colin SHERIFFS propose d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2020 pour attribuer des subventions de fonctionnement des écoles via l'OCCE de la Gironde :

- OCCE St Laurent du Bois : 105.00 € (pour une classe)
- OCCE Ste Foy la Longue : 105.00 € (pour une classe)
- OCCE St André du Bois : 210.00 € (pour deux classes)

## **Compléments aux délibérations**

### Commentaires des tableaux concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement :

Les chiffres de 2017 s'expliquent par le paiement tardif des frais de mise à disposition du personnel.

A noter une augmentation de la participation de Saint-André-du-Bois et une baisse de celle de Sainte-Foy-la-Longue directement en lien avec l'évolution démographique.

Rappel budget : l'objectif n'est pas d'enrichir le RPI au détriment des communes qui seront dans ce cas davantage prélevées.

Les chiffres de 2015-2016 s'expliquent par des frais supplémentaires inhérents au NAP, + de 10000€ par an

### Commentaires concernant le tableau des emprunts :

2 emprunts sont toujours en cours concernant la construction du pôle enfance, ils se terminent en 2020 et en 2025 pour le deuxième.

### Etude du compte administratif 2019 déjà voté :

Le déficit d'investissement est en lien avec les subventions en attente d'encaissement.

Sur le résultat de clôture 2019, l'excédent de fonctionnement est de 30284,95 €. Il sera donc à réinjecter dans le fonctionnement ou l'investissement.

### Tableau de fonctionnement des dépenses 2020 :

Etudes ligne par ligne avec proposition année normale et proposition année covid. L'année normale est celle choisie par le Conseil Syndical.

Une augmentation de 200 € pour les fournitures scolaires des écoles a été votée ce qui élève la dotation à 1200 € par classe.

Une proposition de projet à travailler sera soumise pour l'année prochaine afin de faciliter la compréhension des besoins

## Questions diverses

### Adaptation des dernières consignes présidentielles à l'école :

Le conseil syndical vote pour la remise en place du service de restauration scolaire à partir du 22 juin  
2 votes contre

1 abstention

6 votes pour

Le traiteur sera donc contacté dans la semaine pour une remise en place du service des livraisons de

repas, puis reprise de l'organisation habituelle.

Cadeau :

Discussion autour de l'idée d'un cadeau de fin de cycle, et des modalités du cadeau de Noël (individuel / collectif). Le conseil syndical approuve le cadeau collectif.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h15 et fixe la prochaine réunion RPI fin septembre 2020.

<i>AIMASSO Geneviève</i>	<i>CLAISSE Inès</i>	<i>DESPAGNE Vincent</i>	<i>DUARTE Nelly</i>
<i>FERNANDES Julie</i>	<i>GUAGNI - LE MOING Pascale</i>	<i>JOANCHICOY Henri</i>	<i>JOLY Cécile</i>
<i>LE DREFF Sandrine Pouvoir SHERIFFS Colin</i>	<i>LORENZON Franck Pouvoir JOLY Cécile</i>	<i>RUSCH Sébastien Pouvoir GUAGNI-LE MOING Pascale</i>	<i>SHERIFFS Colin</i>